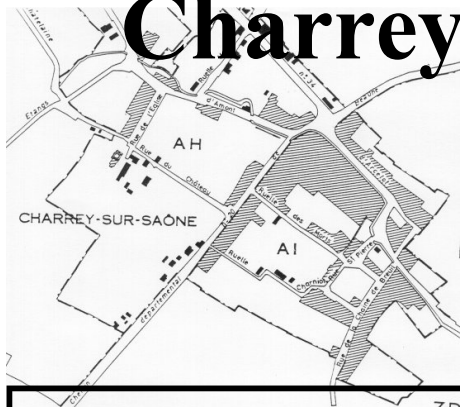


# Charrey-sur-Saône



## Plan communal de sauvegarde

### En cas de forte tempête ou mini-tornade

#### CONSEILS DE PRUDENCE

- Consulter la carte de vigilance Météo
- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- Fermer les portes et les volets
- Rentrer les bêtes et le matériel
- Annuler les sorties ( surtout en mer ou rivière )
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel
- Mettre les grues en girouette



#### PENDANT LA TEMPETE

- S'informer régulièrement du niveau d'alerte
- Se déplacer le moins possible ( si vous êtes en voiture rouler très doucement )
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision

#### APRES

- Réparer ce qui peut l'être sommairement ( toiture notamment )
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- S'inquiéter de ses voisins et des personnes âgées.



An besoin , **PREVENEZ LA MAIRIE,**  
( Maire, Adjoints, Conseillers municipaux )

**LES POMPIERS de BRAZEY**  
**LA GENDARMERIE de Saint Jean de Losne,**  
*ce sont eux qui avertiront les autorités compétentes selon  
une procédure particulière, et qui prendront les mesures  
qui s'imposent.*

# Charrey-sur-Saône

## Plan communal de sauvegarde



[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

### Vigilance météorologique

#### *Le dispositif de vigilance météorologique*

Une procédure d'alerte météo a été fixée par arrêté préfectoral en date du 24 août 2005.

Elle s'appuie sur la diffusion deux fois par jour par Météo France d'une carte de vigilance météorologique et d'un bulletin de suivi.

Au niveau départemental, ces documents sont diffusés aux services suivants :

Préfecture

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Direction Départementale de l'Équipement.

Conseil Général - Direction des Infrastructures et Transports

#### *La carte de vigilance météorologique*

La carte de vigilance est une carte de la métropole indiquant pour la période des 24 heures à venir le niveau de vigilance requis vis-à-vis d'un danger météorologique dans le département considéré.


Des couleurs différentes apparaissent selon le risque encouru : vert, jaune, orange et rouge suivant un ordre croissant de risque. Les situations « verte » et « jaune » n'impliquent pas d'action particulière des services opérationnels.


En revanche, les situations « orange » ou « rouge » doivent se traduire par la mise en place d'un dispositif de veille ou de gestion de crise adapté à des phénomènes météorologiques dangereux de forte intensité et par la diffusion de conseils de comportement ou de consignes de sécurité des pouvoirs publics aux populations.


#### *Dispositif d'information et d'alerte des maires*

En situation de niveau rouge et éventuellement en situation de niveau orange, l'information des maires est assurée par l'automate d'appel de la préfecture.

La Préfecture met à disposition des maires, sous forme de messages consultables sur un serveur téléphonique (Numéro Spécial de Campagne = NSC) les renseignements nécessaires pour suivre l'évolution de l'événement météorologique.

 **Une vigilance absolue s'impose;** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

 **Soyez très vigilant;** des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

 **Soyez attentifs;** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

 **Pas de vigilance particulière.**